

17 avril 2018

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 368 000 francs destiné à la création d'une zone de stationnement couverte, fermée et isolée pour recevoir le nouveau camion-grue et les berces de décontamination NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) sis à la rue du Vieux-Billard 11 (caserne N° 1 du Service d'incendie et de secours), parcelle N° 292, feuille N° 17, commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M^{me} Olga Baranova.

La proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 janvier 2018. La commission l'a étudiée lors de la séance du 1^{er} mars 2018 sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud. La rapporteuse remercie la procès-verbaliste Cristina Iselin pour les excellentes notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 368 000 francs, destiné à la création d'une zone de stationnement couverte, fermée et isolée pour recevoir le nouveau camion-grue et les berces de décontamination NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) sise à la rue du Vieux-Billard 11 (caserne N° 1 du Service d'incendie et de secours), parcelle N° 292, feuille N° 17, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 368 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 21 mai 2014 de 200 000 francs (PR-1054/5, N° PFI 073.019.27), soit un total de 1 568 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 1^{er} mars 2018

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti, M. Nicolas Schumacher, commandant au Service d'incendie et de secours (SIS), M. Philippe Favero, capitaine au Service d'incendie et de secours, et M. Mirko Weber, architecte

M. Barazzone rappelle les enjeux de la proposition PR-1275. La Ville a acquis un camion-grue de sauvetage (levage de charges d'urgence) ainsi que des berces de décontamination qui nécessitent un lieu de stockage approprié. Aujourd'hui, la cour de la caserne 1 (sise à la rue du Vieux-Billard) possède déjà un couvert non isolé, mais il ne remplit pas les conditions de stockage pour les berces de décontamination, qui doivent être entreposées hors gel, car elles sont équipées de médicaments et autres substances sensibles. Le même problème se pose pour le camion-grue qui, par nécessité de son engagement immédiat en cas de besoin, doit être garé dans un endroit le protégeant du froid.

La proposition PR-1275 demande donc un crédit pour la construction d'une zone de stationnement couverte, fermée et isolée dans la cour de la caserne 1 qui accueillera le camion-grue comme les quatre berces de décontamination. Le début des travaux est prévu pour juin 2018 et la durée des travaux est estimée à cinq mois. Tous les détails techniques quant à la future construction peuvent être consultés dans la présentation qui accompagne le présent rapport (document disponible en ligne).

Questions et réponses

<p>A quoi correspond une «berce de décontamination»?</p>	<p>Il s'agit d'un conteneur ou d'un module interchangeable qui peut être placé sur un camion. Il contient tout le matériel nécessaire pour une décontamination de personnes suite à un accident NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique).</p>
<p>Comment ces berces sont-elles utilisées en cas d'accident?</p>	<p>Les personnes contaminées entrent dans un premier sas où elles doivent se mettre nues, puis dans un second sas où elles prennent une douche. Différents produits sont injectés dans la douche pour neutraliser la substance dangereuse. Puis les personnes sont évacuées dans un troisième sas avant d'être transférées dans un poste médical avancé.</p>
<p>Ne serait-il pas plus judicieux de refaire toute la cour de la caserne 1?</p>	<p>Le département déposera prochainement une demande de crédit pour une étude de faisabilité dont le but est d'étudier les potentiels d'agrandissement et d'optimisation du périmètre de la caserne 1. Le nouveau couvert restera en tout cas cinq à six ans sur place. Si l'étude de faisabilité conclut que l'emplacement prévu actuellement est optimal, le couvert y restera plus longtemps.</p>
<p>Où sont stockés les habits contaminés?</p>	<p>Ils sont brûlés dans les heures qui suivent la contamination.</p>
<p>Comment le SIS anticipe-t-il les risques NRBC?</p>	<p>Des formations conjointes sont organisées avec des collègues européens et les industries concernées. Tout accident NRBC majeur pose des défis de coordination et de maintien d'ordre.</p>
<p>Pourquoi les berces sont-elles nécessaires pour la décontamination?</p>	<p>Un de leurs avantages majeurs est la possibilité de récupérer l'eau de nettoyage des personnes contaminées, ce qui réduit le risque de propagation de la contamination.</p>
<p>Est-ce que toutes les contaminations peuvent être traitées moyennant les berces?</p>	<p>Les berces permettent de traiter tous les cas connus de contamination NRBC. Le SIS fait au mieux pour suivre les avancées technologiques et scientifiques dans le domaine.</p>

Discussion et vote

L'ensemble des partis déclarent leur soutien à la présente proposition.

La proposition PR-1275 est adoptée à l'unanimité.

Annexe à consulter sur le site internet du Conseil municipal:

- présentation Powerpoint du 1^{er} mars 2018